

PROGRAMME DE LA PREPARATION

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Pour la préparation aux épreuves écrites

- Français : techniques rédactionnelles de la dissertation, du résumé, du commentaire de texte, de la synthèse de documents : plus de 600 sujets d'actualités traités avec corrigé type,
- Orthographe, grammaire et vocabulaire : nombreux QCM et fiches pratiques,
- Actualités sanitaires et sociales : 1 QCM (40 à 60 questions) ainsi qu'une fiche (résumé d'actualité de ± 50 pages) mis en ligne tous les mois,
- Fiches sur les grands thèmes sanitaires et sociaux : nous vous proposons un ensemble de plus de 1.000 pages (actualisé en permanence) vous permettant d'aborder de façon synthétique, rapide et efficace les événements et débats d'actualité pour préparer vos écrits,
- Tests Psychotechniques : plus de 1600 questions avec explications et corrigés,
- Correction personnalisée : 18 sujets (au choix) à renvoyer ainsi que 2 concours blancs.
- Annales AVS : Près de 500 sujets d'Annales récentes (2010 / 2016)

Pour la préparation aux épreuves orales

- DVD de préparation à l'oral : il vous permettra d'aborder de façon interactive et ludique l'épreuve d'oral.

Après une présentation théorique de l'épreuve, notre présentateur vous posera une série de questions ou vous aurez un temps déterminé pour répondre.

Les séries de questions ont été élaborées par notre équipe pédagogique et vous permettront de caler votre timing et de comprendre comment aller à l'essentiel dans vos réponses le jour du concours.

- 2 livrets de 100 pages : en complément du DVD ils vous permettront de :

- Cerner vos motivations et votre personnalité,
- Mettre en valeur vos expériences professionnelles,
- Gérer votre stress,
- Connaitre les attentes du jury,
- Approfondir la connaissance de votre futur métier,
- Voir les questions les plus posées à l'oral,
- Savoir quel comportement à adopter pendant l'entretien.

Les + de la Prépa LeSocial.fr

- Vous pouvez joindre à tout moment par email votre correcteur pour des renseignements concernant vos écrits (incompréhension d'une note ou d'un commentaire, demande de renseignements complémentaires), vous pouvez également joindre nos responsables pédagogiques tous les jours par email ou téléphone (0967.318.100) aux heures de bureau pour des renseignements plus généraux (oral, organisation de travail,...)
- Un accès illimité pendant 1 an à notre base écrits professionnels : plus de 5.500 écrits du social : mémoires, fiches de lecture, rapports de stages,...
- 3 conventions de stage (option: + 90 €) Si vous êtes éligible à la formation professionnelle, nous pouvons vous fournir 3 conventions de stage de découverte (non rémunéré et d'une durée de moins de 2 mois chacun). Dans ce cas, il vous suffit de nous contacter en ligne ou par téléphone au 09 67 31 81 00.

Conditions d'admission

Bien souvent, les professionnelles de l'aide à domicile exercent leurs fonctions sans formation ni diplôme préalable. Il est clair que ce domaine d'activité se caractérise, encore aujourd'hui, par un très faible niveau de qualification.

Néanmoins, les formations existent. Ainsi, les métiers d'auxiliaire de vie nécessitent une formation sanctionnée par le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS).

Le DEAVS (Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale), qui permet d'accéder à ce métier, a fait l'objet d'une réforme en 2007.

La formation est composée de 504 heures de formation en centre réparties dans six domaines de formation (DF) et 560 heures de stages au sein des terrains professionnels :

DF 1 - Connaissance de la personne (105 h en centre),
DF 2 - Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne (91 h en centre et 175 h de stage),

DF 3 - Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle (70 h en centre),

DF 4 - Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne (77 h en centre),

DF 5 - Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé (91 h en centre et 210 h de stage),

DF 6 - Communication professionnelle et vie institutionnelle (70 h en centre et 175 h de stage).

Les assistantes de vie doivent passer le titre professionnel délivré par le ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Malgré les stages, le DEAVS est plus théorique. Il dure neuf mois. À contrario, le titre professionnel dure six mois et est plus axé sur une mise en pratique. Afin d'intégrer l'une de ces deux formations, il faut avoir un bon niveau de français et de calcul, et l'équivalent d'un niveau 3ème.

D'autres formations peuvent conduire à des équivalences totales ou partielles du DEAVS telles que les BEP carrières sanitaires et sociales mention "aide à domicile", BEPA option "service aux personnes" ou CAP petite enfance par exemple.

La tendance est à la professionnalisation avec le DE d'auxiliaire de vie sociale et la MC aide à domicile. Il est cependant encore possible d'aborder ce métier sans diplôme, notamment en tant qu'aide-ménagère. Les titulaires de certains diplômes du secteur sanitaire et social bénéficient d'allègements de formation.

Les épreuves de sélection du concours

L'inscription en école se fait en général entre le mois de septembre et le mois de janvier, les tarifs d'inscription varient entre 100 et 200 euros, l'épreuve écrite se déroule le plus souvent au cours du premier trimestre, une fois sélectionné vous irez à l'oral (entre avril et juin).

Chaque école organise son concours, les épreuves sont donc toujours différentes et peuvent comporter :

1. L'épreuve écrite d'admissibilité Auxiliaire de Vie Sociale

- Une dissertation, un résumé, une synthèse de documents, un commentaire de texte toujours en lien avec des problèmes de société,
- Un QCM d'actualité sociale ou de culture générale,
- Des tests psychotechniques,
- Un QCM de vocabulaire, d'orthographe,...

2. L'épreuve orale d'admission AVS

Voici une liste d'épreuves orales possibles :

a) Modalités d'organisation de l'oral

- Entretien avec un psychologue, entretien avec une AVS et un formateur ;
- Epreuve de groupe où chaque candidat présentera un court écrit réalisé avant l'épreuve sur un thème proposé par l'école, il sera ensuite organisé une discussion sur ce thème ;
- Epreuve de groupe (10 participants et 2 AVS), puis entretien individuel avec un éducateur et un formateur.

b) Les questions possibles

- A partir d'un article de presse, d'une photo, d'une vidéo, vous serez appelé directement à répondre aux questions du jury, on peut aussi vous demander de créer des petits groupes (à vous de déterminer le groupe idéal), puis d'élaborer un poème, une affiche, une petite pièce de théâtre, ... pendant toute la durée de l'épreuve (environ 1 heure, le jury observera votre position dans le groupe (leader, en retrait,...) vos prises de paroles, votre comportement (directif, passif, détaché, motivé,...), ensuite des questions vous seront posées sur votre ressenti, vos impressions,... (En groupe ou en individuel)
- Le sujet peut également faire appel à l'imaginaire, en mettant des personnes en situation professionnelle et en vous demandant comment réagir.

Tous les sujets sont en lien direct avec la profession d'Auxiliaire de Vie Sociale.

Devenez Auxiliaire de Vie Sociale

Qui est l'AVS ?

Toutes effectuent le même type de tâches. A une différence près : elles ne travaillent pas pour les mêmes bénéficiaires.

Ainsi l'auxiliaire de vie intervient auprès des personnes handicapées qui ne parviennent plus à effectuer par elles-mêmes les gestes de la vie quotidienne : toilette, repas, courses, entretien du logement, sorties...

Elle stimule la personne sur les plans physique et mental afin d'entretenir son autonomie.

L'assistante de vie se préoccupe davantage des familles dans lesquelles le père ou la mère n'est plus à même d'assumer ses responsabilités face aux tâches ménagères.

L'agent à domicile (aide à domicile ou aide-ménagère), quant à elle, s'adresse aux personnes âgées.

Travaillant au domicile de la personne aidée, l'auxiliaire de vie est employé par les municipalités et par des associations ou entreprises d'aide à la personne.



Leurs qualités

Un excellent équilibre physique et moral (en particulier pour les travailleuses familiales) mais également une grande capacité d'adaptation. Autres qualités requises : le goût du contact et un sens aigu de l'organisation.

Parfaite ménagère

Ce métier, essentiellement féminin, suppose une bonne condition physique. L'auxiliaire de vie peut, en effet, être amenée à bouger des personnes invalides. Autre impératif : ne pas être rebuté par les tâches ménagères.

Une hygiène rigoureuse et le goût de l'ordre sont indispensables. Sans oublier la confection de repas attrayants et diététiques.

Dynamique et à l'écoute

Partageant le quotidien de personnes malades ou handicapées, l'auxiliaire de vie fait preuve de force de caractère. Il faut une grande écoute et beaucoup de dynamisme pour accompagner ces personnes.

On choisit souvent ce métier par intérêt pour les problèmes humains et sociaux. Tact et discrétion sont de mise. Ainsi qu'une certaine capacité d'initiative face à des situations imprévues.